

Comité des parties prenantes de la filière REP des batteries de véhicules électrifiés
24 février 2026

Relevé de décisions

Ordre du jour

1. Règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes : pour avis

Conformément à l'article D. 541-91 du code de l'environnement, **Recycler Mon Véhicule** a présenté aux parties prenantes le projet de règlement intérieur du comité des parties prenantes de la filière des batteries de véhicules électrifiés.

L'avis est rendu favorable.

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Volkswagen Group France
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège collectivités : Amorce, AMF
- Collège associations :

Présent sans droits de vote : Censeur d'état

2. Projet de plan de communication 2026 : pour avis

Conformément au 7 de l'article D541-92 du code de l'environnement, **Recycler Mon Véhicule** a présenté aux parties prenantes ses projets d'actions de communication pour 2026.

L'avis est rendu favorable.

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Volkswagen Group France
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège collectivités : Amorce, AMF
- Collège associations :

Présent sans droits de vote : Censeur d'état

3. Plan de prévention DROM-COM : Pour avis

Conformément aux articles L. 541-10, point VII et R. 541-130 du Code de l'environnement, **Recycler Mon Véhicule** a présenté son projet plan de prévention et de gestion des déchets de **Recycler Mon Véhicule** dans les territoires ultra-marins ; le plan respecte les lignes directrices de l'ADEME publiées en avril 2023.

L'avis est rendu favorable.

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Volkswagen Group France
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège collectivités : Amorce, AMF
- Collège associations :

Présent sans droits de vote : Censeur d'état